

Jones Lang LaSalle Inc. et  
LaSalle Investment Management  
Code de conduite du fournisseur



*Code de  
conduite  
du  
fournisseur*

# Table des matières

<b>CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR DE JLL .....</b>	<b>35</b>
Bâtir un meilleur avenir .....	36
Pratiques juridiques et de conformité réglementaire .....	57
Pratiques commerciales .....	68
Santé et sécurité .....	79
Pratiques d'emploi .....	810
Pratiques de durabilité .....	911
Traitement éthique des animaux .....	911
Le respect de ce code du fournisseur .....	911
Conformité aux codes de conduite du client .....	1012
Continuité des activités et gestion des crises .....	1012
Vérifications des contrôles internes et de l'efficacité opérationnelle des fournisseurs de service .....	1012
Responsabilité de la gestion .....	1012
Coopération avec les enquêtes ; vérifications de conformité .....	1113
Aucune création de droits de tierce partie .....	1113
Rapport de comportement douteux ou de possibles violations .....	1113

*Photo : Avec la permission de Carolyn Edwards*

# CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR DE JLL

Jones Lang LaSalle Inc. (y compris LaSalle Investment Management et ses autres filiales, JLL) doit en tout temps mener ses activités avec intégrité et en pleine conformité avec les lois et règlements qui régissent ses activités commerciales mondiales. À cette fin, le Code d'éthique des affaires de JLL (Code d'éthique) établit l'ensemble des normes de pratiques commerciales et de conformité réglementaire applicables à tous les employés, administrateurs et dirigeants de JLL. Le Code d'éthique reflète nos valeurs et notre engagement à Bâtir un meilleur avenir, y compris les pratiques commerciales éthiques, le plus haut niveau de normes professionnelles et la conformité réglementaire.

JLL s'attend à ce que ses fournisseurs partagent et embrassent la lettre et l'esprit de notre engagement envers l'intégrité. Notre code d'éthique est maintenu sur notre site Web public, [www.jll.com](http://www.jll.com). Les dispositions du Code d'éthique applicables à nos fournisseurs sont incorporées dans le présent Code de conduite du fournisseur (le Code du fournisseur), qui est également maintenu sur notre site Web public en plusieurs langues.

Ce Code du fournisseur est applicable aux interactions entre un fournisseur et un client de JLL (y compris ses employés) à qui le fournisseur peut fournir des biens ou des services. « Fournisseur » signifie toute entreprise ou personne qui fournit un produit ou un service à JLL ou, indirectement, à l'un de nos clients. Nous comprenons que les fournisseurs sont des entités indépendantes, mais les pratiques commerciales et les actions d'un fournisseur peuvent avoir un impact significatif et/ou réfléchir sur nous, notre réputation et notre marque, qui est l'un de nos atouts les plus importants. Pour cette raison, JLL s'attend à ce que tous les fournisseurs et leurs employés, agents et sous-traitants (leurs représentants) adhèrent au Code du fournisseur lorsqu'ils mènent des affaires avec et/ou au nom de JLL au bénéfice de ses clients, à titre d'agent ou de représentant principal. Tous les fournisseurs doivent éduquer leurs représentants afin qu'ils comprennent et respectent ce Code du fournisseur. Entre autres choses, cela signifie que les représentants de nos fournisseurs doivent toujours se comporter d'une manière respectueuse et civile lors de l'interaction avec les employés, les clients et d'autres tiers de JLL lorsqu'ils agissent au nom de JLL.



## Bâtir un meilleur avenir.

Chez JLL, nous sommes déterminés à soutenir notre activité sur le long terme. Cela signifie gérer avec succès les risques financiers, environnementaux et sociaux auxquels notre organisation complexe fait face tout en aidant nos clients à faire de même. Non seulement parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire, mais parce que cela ajoute des valeurs durables pour les clients, les employés, les actionnaires, les collectivités et notre industrie. Tout ce que nous faisons aujourd'hui devrait contribuer à Bâtir un meilleur avenir.

Nos activités sous « Bâtir un meilleur avenir » couvrent 4 domaines :

- Générer de la valeur durable pour les **clients**
- Mobiliser nos **employés**
- Transformer nos **lieux de travail**
- Soutenir nos **communautés**

Notre programme « L'éthiques, partout » constitue une composante essentielle de « Bâtir un meilleur avenir ». Il sous-tend l'ensemble des quatre domaines d'intervention et tout ce que nous faisons. En étendant notre responsabilité au-delà des impacts directs de nos activités, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs embrassent notre engagement envers « Bâtir un meilleur avenir » à travers les pratiques décrites dans le présent Code du fournisseur.

# **BUILDING** *a better* **TOMORROW** OUR **SUSTAINABILITY** LEADERSHIP AGENDA

## Pratiques juridiques et de conformité réglementaire

Tous les fournisseurs de JLL ainsi que leurs représentants doivent mener leurs activités commerciales en pleine conformité avec les lois et règlements applicables de leurs pays respectifs lorsqu'ils mènent des affaires avec et/ou au nom de JLL au bénéfice de ses clients. En plus des obligations spécifiques en vertu de l'accord du fournisseur avec JLL, tous les fournisseurs doivent :

- Respecter les lois anticorruption des pays dans lesquels ils exercent leurs activités, y compris la « U.S. Foreign Corrupt Practices Act », la « U.K. Bribery Act » et la « Brazil Clean Companies Act », et ne pas offrir, faire ou promettre de faire des paiements illégaux directs ou indirects ou des promesses de paiements à des clients, des responsables gouvernementaux (y compris les employés d'entreprises publiques) ou toute autre personne partout dans le monde dans le but d'induire l'individu à abuser de sa position pour obtenir ou conserver des activités commerciales. Notre politique est de ne pas faire de « paiements de facilitation », peu importe le montant.
- Mener leurs affaires en pleine conformité avec les lois antitrust et de concurrence loyale qui régissent les juridictions dans lesquelles elles opèrent et faire respecter les normes d'activités équitables.
- Respecter la législation sur le blanchiment d'argent et ne jamais participer à un programme de blanchiment d'argent, sous-rapporter la taille d'une transaction au comptant, ou éviter toute responsabilité fiscale.
- Respecter toutes les lois et tous les règlements environnementaux applicables en matière de matières dangereuses, d'émissions atmosphériques, de déchets et de déversements d'eaux usées, y compris la fabrication, le transport, le stockage, l'élimination et le déversement de ces matières.
- Respecter toutes les lois et tous les règlements concernant la protection des renseignements (y compris des informations personnelles et sensibles), la protection des données et les transferts transfrontaliers de données.
- Être honnête, direct et sincère dans les discussions avec les organismes de réglementation et les représentants du gouvernement.
- Respecter les lois modernes sur l'esclavage, comme la « Modern Slavery Act 2015 » du Royaume-Uni. L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits de l'homme fondamentaux. Il prend des formes diverses, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains. Nous avons une approche de tolérance zéro à l'esclavage moderne et nous sommes engagés à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour assurer que l'esclavage moderne ne se produise nulle part dans notre propre entreprise. Nous nous attendons à ce que tous nos fournisseurs disposent des mêmes normes, et dans le cadre de nos processus contractuels, nous incluons des interdictions spécifiques contre l'utilisation du travail forcé, du travail obligatoire, des victimes de la traite ou de toute personne tenue en esclavage ou en servitude, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, et nous exigeons que nos fournisseurs tiennent leurs propres fournisseurs aux mêmes normes élevées.
- Respecter toutes les restrictions commerciales et les lois sur les sanctions applicables et ne pas employer ou faire des affaires sciemment avec toute personne soupçonnée d'être liée à des activités criminelles ou terroristes ou qui est soumise à des sanctions commerciales applicables.
- Obtenir tous les licences et les permis nécessaires pour mener les activités pour lesquelles ils ont été engagés par JLL
- Respecter toutes les lois applicables concernant les contributions à des campagnes ou le lobbying au nom de JLL.



## Pratiques commerciales

Les fournisseurs de JLL et leurs représentants doivent mener leurs interactions et activités commerciales avec intégrité et conformément à leurs obligations en vertu de leurs accords spécifiques avec JLL, y compris en tant qu'agent principal pour les clients, ou avec les clients de JLL où JLL est un agent pour les clients dans leurs contrats de fournisseurs. En plus de ces obligations, tous nos fournisseurs doivent :

- Fournir leurs services dans le respect de leurs propres normes professionnelles applicables, y compris les exigences établies par des organisations (telles que les commissions d'octroi de licences) régissant leurs activités.
- Enregistrer et déclarer, honnêtement et avec précision, tous les renseignements commerciaux et se conformer à toutes les lois applicables en matière de réalisation et de précision.
- Créer, conserver et disposer des documents d'affaires en conformité avec toutes les exigences légales applicables.
- Protéger et utiliser de façon responsable les actifs physiques et intellectuels de JLL ou de nos clients, y compris leurs biens, fournitures et équipement.
- Utiliser la technologie et les systèmes de l'information fournis par JLL ou par nos clients (y compris les courriels et les plates-formes de réseaux sociaux) uniquement à des fins liées aux activités commerciales autorisées.

JLL interdit strictement aux fournisseurs et à leurs représentants d'utiliser de la technologie et des systèmes fournis par JLL ou par le client pour créer, accéder, stocker, imprimer, solliciter ou envoyer tout matériel qui est intimidant, harcelant, menaçant, injurieux, sexuellement explicite, offensant ou inapproprié et/ou envoyer des communications fausses, désobligeantes ou malveillantes en utilisant ces actifs et ces systèmes d'information.

- Respecter toutes les exigences de JLL et des clients pour la gestion des procédures de mots de passe, de confidentialité, de sécurité et de protection des renseignements personnels comme condition d'accès aux réseaux d'entreprise interne, aux systèmes et aux bâtiments de JLL ou des clients.

Toutes les données stockées ou transmises sur le

matériel appartenant à, ou loué par, JLL ou un client doivent être considérées privées et la propriété de JLL ou du client. JLL peut surveiller toutes les utilisations de ses réseaux et systèmes d'entreprise (y compris les courriels et autres plates-formes de réseaux sociaux) et/ou accéder, examiner et traiter toutes les données et les communications stockées ou transmises sur le réseau JLL, et les clients peuvent faire de même. Il ne devrait y avoir aucune attente de confidentialité à l'égard de la technologie fournie par JLL ou un client.

- Respecter les droits de propriété intellectuelle de JLL, des clients et d'autres tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les marques commerciales et les secrets commerciaux. Utiliser le logiciel, le matériel et le contenu uniquement en conformité avec leurs licences ou conditions d'utilisation.
- Ne communiquer avec les médias au nom de JLL ou de tout client que si le fournisseur et/ou le représentant sont expressément autorisés par écrit à le faire par un professionnel des communications de JLL ou du client.



- Faire preuve de jugement judicieux, de discrétion et de modération lorsqu'ils offrent des cadeaux ou des divertissements à JLL ou aux employés des clients. Ce faisant, le fournisseur et/ou ses représentants ne doivent pas donner à JLL ou aux employés des clients un cadeau individuel, une combinaison de cadeaux ou des divertissements qui violeraient le Code d'éthique, y compris si cela semble être une tentative d'influencer l'appréciation commerciale de quelqu'un d'une manière inappropriée. En tout état de cause, aucun fournisseur ne peut offrir un pot de vin, des ristournes, des accords de troc pour des biens ou des services et/ou tout autre incitatif à un employé de JLL ou du client afin d'obtenir ou de conserver leur activité commerciale ou tenter d'influencer une décision commerciale.

- Éviter les irrégularités ou les conflits d'intérêts, apparents ou réels. Les fournisseurs ou leurs représentants ne doivent pas traiter directement avec tout employé de JLL ou du client dont le conjoint, partenaire domestique ou autre membre de la famille détient un intérêt financier important dans le fournisseur. Traiter directement dans le cadre de la négociation de l'accord de vente ou de l'exécution des obligations du fournisseur avec un conjoint, partenaire domestique ou autre membre de la famille qui est employé par JLL ou par le client est également interdit.

- Éviter les délits d'initiés en n'achetant pas ou en ne vendant pas



les actions de JLL ou des clients lorsque le fournisseur est en possession d'informations importantes au sujet JLL ou des clients qui ne sont pas disponibles au public investisseur et qui

pourraient influencer la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre ces actions.

- Prendre des mesures raisonnables pour protéger contre toutes les formes de cyberattaques ou d'autres intrusions dans les systèmes électroniques à la suite de laquelle les données de JLL ou de ses clients peuvent être perdues, volées ou endommagées.

## Santé et sécurité

JLL est pleinement engagée à fournir un milieu de travail qui prévient les blessures et les problèmes de santé et veille à ce que tous les employés rentrent chez eux auprès de leur famille en toute sécurité.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas atteindre cet objectif par nous-mêmes et que nous avons besoin du soutien, de l'engagement et du dévouement de tous nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs. Nos aspirations d'entreprise sont décrites dans notre Politique globale de santé et sécurité et nous nous

attendons à ce que tous nos fournisseurs aspirent à atteindre des objectifs de sécurité similaires.

Dans le même ordre d'idées, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs, au minimum :

- se conforment à toutes les lois pertinentes en matière de santé et de sécurité ainsi qu'aux exigences du client, de JLL et/ou de l'industrie ;
- démontrent un engagement culturel à maintenir un environnement de travail sûr ;
- s'assurent que les employés sont qualifiés et équipés pour effectuer des activités en toute sécurité ;
- élaborent des procédures de santé et de sécurité qui sont pertinentes pour les activités du fournisseur, et en conformité avec les meilleures pratiques appropriées ;
- fournissent des ressources pour gérer la sécurité et pour veiller à ce que le personnel comprenne et applique de façon appropriée les normes et les procédures de sécurité ;
- informent immédiatement JLL des incidents de santé et de sécurité qui se produisent lors de l'exécution des services pour, ou lors de la livraison de marchandises à, JLL ou son client ;
- s'assurent que les employés (ou d'autres personnes sous le contrôle du fournisseur) ne possèdent pas d'armes de quelque nature lorsqu'ils se trouvent dans les bureaux de JLL ou dans les propriétés gérées par JLL.

Nous bâtissons une solide culture de sécurité, et la performance et la sensibilisation à la santé et à la sécurité joueront un rôle clé dans notre processus de sélection de fournisseurs.



## Pratiques d'emploi

En tant qu'entreprise socialement responsable, JLL respecte et soutient les principes des droits de l'homme tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (« Déclaration de l'OIT ») et le Pacte mondial des Nations Unies. JLL s'attend à ce que ses fournisseurs partagent notre engagement envers les droits de l'homme et l'égalité des chances en milieu de travail. Les fournisseurs de JLL doivent conduire leurs pratiques d'emploi en pleine conformité avec les lois et les règlements applicables, et doivent :

- Coopérer avec l'engagement de JLL à une main-d'œuvre exempte de harcèlement et de discrimination illégale. Bien que nous reconnaissons et respectons les différences culturelles, nous pensons que les fournisseurs ne doivent pas exercer de discriminations lors de l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, les récompenses, la promotion, le licenciement ou la retraite fondées sur la race, la couleur, la caste, l'origine ethnique ou nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité, le sexe ou l'expression sexuelle, l'appartenance syndicale, l'appartenance politique, le statut couvert d'ancien combattant ou l'information génétique protégée.
- Interdire l'utilisation, la possession, la distribution et la vente de drogues illicites lorsque le fournisseur se trouve dans des propriétés détenues, louées ou gérées par JLL.
- Interdire la possession d'armes non autorisées lorsque le fournisseur se trouve dans des propriétés détenues, louées ou gérées par JLL.
- Utiliser uniquement des travailleurs volontaires. Le recours au travail forcé que ce soit sous la forme de travail sous contrat, travail en servitude ou travail pénitentiaire par un fournisseur de JLL ou ses sous-traitants est interdit.
- Ne pas exiger que les travailleurs déposent leurs papiers d'identité auprès de leur employeur et leur permettre de quitter leur employeur après un préavis raisonnable sans pénalité.
- Se conformer à toutes les lois et exigences locales sur l'âge légal minimum de travail et ne pas utiliser de main-d'œuvre infantine. Les fournisseurs ne peuvent pas employer une personne âgée de 16 ans, sauf si un tel emploi est autorisé par, et entrepris conformément à la législation et la pratique éthique locale et n'interfère pas avec la santé et le bien-être

de cette personne. Nous ne soutenons que le développement de programmes légitimes d'apprentissage en milieu de travail qui sont au bénéfice de l'éducation des plus jeunes et nous ne ferons pas affaire avec ceux qui abusent de ces systèmes.



- Ne pas se livrer à la discipline ou à l'abus physique. L'abus ou la discipline physique, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre et la violence verbale ou d'autres formes d'intimidation sont interdits. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs communiquent avec tous les individus avec civilité et respect.
- Payer des salaires qui permettent de vivre dans des conditions humaines. Tous les travailleurs doivent être munis d'informations écrites précises au sujet de leurs conditions d'emploi concernant les salaires avant le début de l'emploi et au besoin pendant la durée de leur emploi. Les retenues de salaires en tant que mesure disciplinaire ne seront pas autorisées à moins que la législation locale ou nationale applicable autorise cette pratique. Toutes les mesures disciplinaires doivent être enregistrées. Les salaires et les prestations versées pour une semaine de travail doivent satisfaire, au minimum, les normes juridiques locales ou nationales applicables.
- Ne pas exiger que les travailleurs travaillent un quart de travail qui excède la durée maximale du travail quotidien fixé par les lois locales ou nationales applicables ; veiller à ce que les heures supplémentaires soient volontaires et payées conformément aux lois et règlements locaux.
- Maintenir une relation saine avec les employés syndiqués, soutenir le droit d'exercer la liberté d'association et se conformer aux dispositions exprimées dans les conventions collectives.

- Tenir des registres des employés conformément aux réglementations locales et nationales.
- Maintenir un processus interne pour permettre aux employés de signaler de façon confidentielle et anonyme des allégations de mauvais traitements, de discrimination, d'abus, de violations de la loi, de violations du présent Code du fournisseur ou d'autres violations éthiques.
- Mener une enquête rapide et approfondie d'un tel rapport et prendre les mesures correctives nécessaires et appropriées ; et coopérer avec JLL dans une telle enquête et fournir à JLL des informations que JLL peut raisonnablement demander.
- Ne pas exercer de représailles contre tout employé (ou tout employé de JLL) qui signale de bonne foi toute violation potentielle du présent Code de conduite des fournisseurs.

## Pratiques de durabilité

JLL est déterminée à être une entreprise socialement responsable partout où ses employés vivent et travaillent. Nous reconnaissons que les bâtiments peuvent avoir un impact significatif sur les collectivités, l'environnement et le changement climatique et que JLL peut jouer un rôle



significatif pour relever ces défis grâce à nos propres opérations et aux conseils que nous donnons à nos clients au sujet de l'aménagement, l'investissement et l'occupation immobiliers. Nous visons à

développer des normes et pratiques d'excellence dans nos propres bureaux et à aider nos clients à faire de même. Tout ce que nous faisons aujourd'hui devrait être dans le contexte de *Bâtir un meilleur avenir*.

- JLL s'attend à ce que ses fournisseurs partagent son engagement envers la durabilité en respectant ou en dépassant les exigences des lois et règlements sur l'environnement et en promouvant des niveaux acceptables de consommation d'énergie, d'utilisation de l'eau et de gestion des déchets afin de réduire les impacts environnementaux de nos activités commerciales et de celles de nos clients.
- Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs gèrent et réduisent leurs impacts sociaux, pour

soutenir leurs employés et les communautés dans lesquelles ils opèrent.

L'engagement à la durabilité de JLL, ainsi que d'autres informations sur notre programme de durabilité, est inclus dans notre Rapport général de durabilité sur notre site Web public, [www.jll.com/sustainability/](http://www.jll.com/sustainability/).

## Traitement éthique des animaux

Dans le cadre de son engagement à se livrer à des pratiques qui améliorent le bien-être du public, JLL vise à assurer le traitement éthique des animaux à tous égards dans les installations que JLL opère pour elle-même, ainsi que dans les propriétés de commerce de détail, de bureau et d'autres propriétés qu'elle gère pour des clients. La politique de JLL est de tenter d'éviter l'exposition, l'utilisation et/ou la vente d'animaux dans toutes ces propriétés. Lorsque les animaux sont impliqués à l'une de ces propriétés pour des raisons valables, ils doivent être traités avec humanité et dans le respect des réglementations applicables de protection des animaux



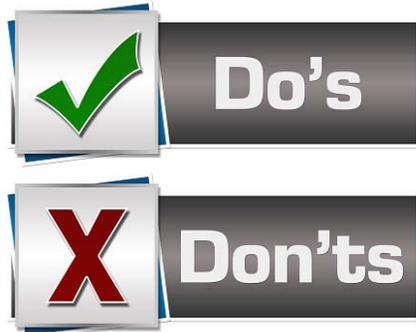
## Le respect de ce code du fournisseur

La responsabilité du fournisseur est de veiller à ce que ses représentants comprennent et respectent ce Code de fournisseur et d'informer sa personne-ressource de JLL (ou un membre de la direction de JLL) si le fournisseur sait, ou a des raisons de croire qu'une violation, par lui-même ou ses représentants, s'est produite ou pourrait se produire à l'avenir. Les fournisseurs de JLL devraient surveiller eux-mêmes leur conformité au présent Code du fournisseur. En plus

des autres droits que JLL peut avoir en vertu de son accord avec le fournisseur, JLL peut demander le retrait immédiat de tout représentant qui se comporte d'une manière qui est illégale ou incompatible avec le Code d'éthique des affaires, ce Code de conduite du fournisseur

ou toute politique de l'entreprise. Conformité aux codes de conduites du client

Dans le cas où un fournisseur est engagé par JLL au nom d'un client, nous nous attendons aussi à ce que le fournisseur se conforme à toutes les règles applicables en matière de politiques, de procédures ou de codes de conduite appliqués par le client, y compris dans le cas où elles sont plus restrictives que les dispositions du présent code de conduite des fournisseurs. Si vous croyez qu'une règle de client est en conflit avec un élément du présent Code de conduite du fournisseur et que vous n'êtes pas certain des étapes que vous devriez suivre, nous nous attendons à ce que vous communiquiez avec votre personne-ressource de l'entreprise et le client afin de résoudre la situation d'une manière satisfaisante pour les deux parties.



## Continuité des activités et gestion des crises

Sous réserve des termes de dispositions contractuelles spécifiques applicables, nous nous attendons à ce que chaque fournisseur embauché par JLL ait des plans adéquats de continuité des activités pour continuer à fournir ses services à un degré raisonnable à la suite de crises opérationnelles, qu'elles soient causées par une catastrophe naturelle, un mauvais fonctionnement de l'équipement, une panne de courant, un acte terroriste, une cyberattaque, etc. À la demande de JLL, le fournisseur communiquera dans des détails raisonnables les éléments de ses plans de continuité des activités et de ses systèmes et contrôles de sécurité de l'information.

## Vérifications des contrôles internes et de l'efficacité opérationnelle des fournisseurs de service

Sous réserve des termes de dispositions contractuelles spécifiques applicables, nous nous attendons à ce que chaque fournisseur embauché par JLL mette à notre disposition, sur demande, une copie de toute vérification qui a été effectuée des contrôles et/ou de l'efficacité du fonctionnement du fournisseur en tant qu'organisation de services (comme SSAE 16/ISAE 3402, anciennement connu comme SAS 70/FRAG 21/94 ou un rapport similaire). En général, nous nous attendons également à ce que chaque fournisseur réponde à nos demandes raisonnables d'informations sur la conformité avec le présent Code du fournisseur, y compris dans le cadre d'un audit par les groupes d'Audit interne ou de Services juridiques de JLL.

## Responsabilité de la gestion

Les fournisseurs de JLL doivent désigner un représentant de la haute direction qui sera responsable de la conformité avec le présent Code du fournisseur. La haute direction de chaque fournisseur doit également coordonner et superviser un programme de formation, dans la mesure appropriée en fonction du type de produit ou de service fourni, pour ses employés et gestionnaires à propos des processus et des procédures nécessaires pour se conformer à ce Code du fournisseur.



## Coopération avec les enquêtes; vérification de conformité

Nous nous attendons à ce que chaque fournisseur embauché par JLL coopère avec nous dans toute enquête que nous ou le fournisseur pouvons conduire sur une allégation de comportement inapproprié ou contraire à l'éthique impliquant soit un employé de JLL ou un employé du vendeur lorsque l'allégation implique JLL ou un client pour qui le vendeur fournit des produits ou des services.

JLL exige que nos fournisseurs représentent dans leurs contrats leur conformité avec les principes de ce Code du fournisseur. JLL peut exiger qu'un vendeur fournisse des informations supplémentaires concernant la conformité du fournisseur avec ce Code du fournisseur. En outre, JLL

se réserve le droit de soumettre nos fournisseurs à un audit pour déterminer la conformité avec le présent Code du fournisseur et s'attend à ce que nos fournisseurs coopèrent raisonnablement avec toute vérification afin de continuer à travailler avec JLL.

## Aucune création de droits de tierce partie

Ce Code du fournisseur ne confère pas et ne sera pas considéré comme conférant des droits de la part de tierces parties, y compris les droits de bénéficiaires tiers. Par exemple, les employés des fournisseurs n'ont aucun droit contre JLL en vertu du présent Code du fournisseur, et ces employés ne peuvent pas forcer JLL à faire respecter toutes les dispositions du présent Code du fournisseur et la décision par rapport à de telles actions est réservée par JLL à sa seule discrétion.

---

## Rapport de comportement douteux ou de possibles violations

Nous nous attendons à ce que chaque fournisseur rapporte en temps opportun à JLL toute violation connue du présent Code du fournisseur. Vous êtes invités à signaler toute pratique commerciale douteuse ou toute préoccupation de conformité à votre personne-ressource de JLL. Cependant, JLL reconnaît qu'il peut y avoir des moments où cela est impossible ou inapproprié. Dans de tels cas, veuillez communiquer avec :

1. La ligne téléphonique d'éthique générale de JLL : 1-877-540-5066 ou connectez-vous à [www.jllethicsreports.com](http://www.jllethicsreports.com). Le service d'assistance téléphonique et le site sont entretenus par un prestataire de services indépendant, ils sont disponibles en tout temps, jour et nuit, et ils peuvent être utilisés dans toutes les langues principales. Les rapports transmis à la ligne d'assistance ou au site Web sont envoyés au Conseil juridique de la Société pour une enquête plus approfondie.
2. Communiquez par courriel avec les agents d'éthiques de JLL à : [Ethics.Officers@jll.com](mailto:Ethics.Officers@jll.com).
3. Envoyez une lettre au Conseil juridique de la Société et à l'agent d'éthiques principal à : JLL Incorporated, 200 East Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601.
4. Si la violation a trait à la traite des êtres humains, en plus de ce qui précède, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique mondiale de la Traite des êtres humains au 1.844.888.FREE ou les contacter par courriel à [help@befree.org](mailto:help@befree.org).



JLL ne tolérera aucune rétribution ou représailles prises contre toute personne qui, de bonne foi, a demandé conseil ou a signalé un comportement douteux ou une violation possible.

Nous vous remercions pour votre conformité avec cette politique importante et nous nous réjouissons d'entretenir une relation mutuellement bénéfique avec tous nos fournisseurs, basée sur les plus hauts niveaux de comportement éthique.

